Réf. Farde e-Assemblées : 2473865

N° OJ : **94**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Asbl "Resto Modèle".- Subside 2022 : 40.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant de 40.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2022 à l'ASBL Resto Modèle, pour les frais de fonctionnement.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2022.

Annexes :